

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.
N° 899 /JUST.

ASTRIDA



238

Objet:

Affaire Kamandwa:P.V. 293.

Transmis à Monsieur le Substitut du Procureur du Roi
à Kigali, le dossier M.P. contre Kamandwa.

Astrida, le 24 avril 1951.-
L'Officier de Police Judiciaire,
CH. LEES,

RESUME DE L'AFFAIRE.

L'indicateur Rwalinda parvient à entrer en contact avec le nommé Kamandwa,
(de Kivu) qui lui apporte un échantillon d'or - Rwalinda saisit immédiatement
le détenteur d'or et l'amène au Commissariat.

Kamandwa déclare que l'or appartient à Ndanga travailleur à la Minétain à
Nyongwe, résidant à Kivu. Il ressort cependant de l'enquête que Ndanga ne réside
pas à Kivu et n'y est plus apparu depuis juillet 1950. Ndanga aurait même été à
Shangugu, en février 1951.-

PIECES AU DOSSIER.

P.V. 293/I à 293/IV/O.P.J. LEES
P.V. de saisie.
P.V. d'arrestation
Réquisition à expert
P.V. d'expertise.